

DÉCLARATION DES ÉVÉNEMENTS CANADIAN CHEER IASF WORLDS BIDS

Nous sommes heureux de présenter notre candidature pour l'organisation des Championnats du monde de cheerleading 2027 dans le cadre des événements suivants :

Cheer for the Cure: 5 Partial Paid et 10 At-Large

Cheer Evolution Ontario Championships: 5 Partial Paid et 10 At-Large

Canadian Cheer Fest, Abbotsford: 3 Partial Paid et 6 At-Large

Les critères de sélection et d'admissibilité suivants s'appliqueront à toutes les événements Bid du Canadian Cheer organisées au cours de la saison 2026-2027.

Conditions d'admissibilité

Toutes les équipes participant à des programmes dont les équipes sont en lice pour une bid aux Championnats du monde doivent satisfaire aux critères de participation suivants :

- Les programmes doivent être entièrement inscrits à une compétition de Canadian Cheer au cours de la **saison 2026-2027**, avec une participation d'au moins **75 % de leurs équipes All-Star**. Cela inclut les équipes **Prep**, mais exclut les équipes **Novice, Rec et Cheer Abilities**
- Le seuil de **75 % doit être atteint lors d'un seul événement de Canadian Cheer** organisé dans la province où se trouve le programme
- Les programmes dont la province n'offre pas d'événement de Canadian Cheer doivent également respecter le **seuil de participation de 75 %**. Toutefois, pour ces programmes, le taux de participation **peut être calculé en cumulant les inscriptions à plusieurs événements de Canadian Cheer** tout au long de la saison afin d'atteindre le seuil requis de 75 %

Événements admissibles

- Événements admissibles au Québec : Québec Championships et Montréal Mayhem
- Événements admissibles en Colombie-Britannique : CheerFest Abbotsford
- Événements admissibles en Ontario : Fall Classic, Cheer for the Cure, Winterfest, Big East Blast, Big East Showdown, Ontario Championships, Battle at the Border, Border Showdown

Participation virtuelle et admissibilité aux appels d'offres du Championnat du monde

- La participation virtuelle **compte dans le calcul du seuil de participation de 75 %**, mais les bids mondiaux ne sont pas attribués aux participants virtuels
- La participation virtuelle ne sera prise en compte aux fins de l'admissibilité que **s'il n'y a pas d'événement de Canadian Cheer organisé dans la province d'origine du programme**
- Les programmes dont la province d'origine n'accueille pas d'événement de Canadian Cheer admissible peuvent satisfaire à l'exigence de participation en **combinant une participation en personne et une participation virtuelle** tout au long de la saison 2026-2027
- Pour ces programmes, la participation peut être **cumulée sur plusieurs événements de Canadian Cheer**, à condition que le programme atteigne le **seuil requis de 75 %** grâce à une participation admissible, en personne et/ou en ligne



DÉCLARATION DES ÉVÉNEMENTS CANADIAN CHEER IASF WORLDS BIDS

Caractéristiques techniques

- Pour satisfaire à cette condition d'admissibilité, un programme de gymnastique comptant plusieurs établissements¹ devra respecter les exigences énoncées ci-dessus pour chaque établissement dont l'équipe est en lice pour une place aux Championnats du monde
- Les programmes comptant plusieurs sites doivent respecter le nombre d'équipes requis pour le site admissible, situé dans la même province que ce dernier, mais peuvent faire appel à des équipes provenant de n'importe quel site pour satisfaire à cette exigence

Politique de répartition des soumissions

Règles relatives aux candidatures aux championnats du monde

- Les organisateurs doivent envoyer à chaque équipe inscrite et admissible à la soumission le formulaire d'acceptation de soumission de l'IASF. (Ce formulaire peut se trouver sur le site Web de l'entreprise.) Il doit être envoyé avant la compétition
- Les responsables des événements (EP) doivent accepter et confirmer le formulaire d'acceptation de soumission de l'IASF pour toutes les équipes admissibles à soumissionner
- Les responsables des événements (EP) ne peuvent attribuer que le nombre de soumissions approuvé, tel qu'indiqué dans leur document de privilèges de soumission de l'IASF
- Les organisateurs doivent attribuer toutes les paid bids obtenues lors des qualifications afin de pouvoir attribuer les at-large bids
- Toutes les bids doivent être acceptées dans les 72 heures suivant l'événement
- Les bids refusées doivent être attribuées à l'équipe suivante admissible. Cela ne peut se faire que dans les 96 heures (4 jours) suivant l'événement
- Les équipes ne peuvent passer que d'une offre « At-Large » à une offre « Partial Paid » OU d'une offre « Partial Paid » à une offre « Full Paid »
- Les équipes ne peuvent pas transférer des offres de même statut d'un EP à un autre
- Les EP ne peuvent dépenser qu'un maximum de 25 \$ supplémentaires par athlète en cadeaux pour toutes les équipes ayant remporté une bid

Processus de sélection des candidatures aux championnats du monde

Les sélections seront attribuées en fonction des recommandations des juges. Les notes obtenues dans chaque division seront certes un facteur pris en compte, mais ne constitueront pas le seul critère déterminant dans les recommandations des juges. Le principal critère pris en compte dans le processus de sélection sera la capacité de l'équipe à réussir dans sa division, selon les critères de notation traditionnels et la pondération propre à chaque division lors des Championnats du monde. Les notes ne constitueront donc pas le seul facteur pris en compte pour l'attribution des places partiellement subventionnées et des places « At-Large ».

Les feuilles de pointage de l'IASF serviront de référence lors de l'évaluation des équipes participant aux Championnats du monde qui concourent à toutes les compétitions de cheerleading canadiennes.

Partial Paid Bids

Tout programme répondant aux exigences ci-dessus sera admissible à recevoir jusqu'à deux Partial Paid Bids financées par programme, lors d'un même événement (et non par site). La valeur d'une Partial Paid Bids élèvera à 5 000 \$ CAD; elle sera libellée dans la devise du pays hôte et convertie en dollars américains.

Les paiements relatifs aux bids seront versés directement à The Cheerleading Worlds au nom du programme. Le paiement sera effectué environ quatre semaines avant les Championnats du monde, après la présentation d'une preuve d'inscription.

Politique d'acceptation des bids aux championnats du monde

Les équipes doivent accepter ou refuser une offre en remplissant et en renvoyant le formulaire d'acceptation du bid de l'IASF à l'organisateur de l'événement dans les 72 heures suivant la réception du bid.

- Une équipe refuserait un bid si elle avait déjà reçu un bid de même nature ou si elle avait changé de division après avoir reçu cet bid.

DÉCLARATION DES ÉVÉNEMENTS CANADIAN CHEER IASF WORLDS BIDS

Politique de protection

Toutes les associations membres de l'IASF à travers le monde se sont engagées à respecter la politique de sécurité et de protection de l'IASF World. Cette exigence s'applique uniquement lors de l'épreuve de qualification pour l'IASF Worlds. Il s'agit de la même politique que celle appliquée lors des Championnats du monde de cheerleading et de danse pour toutes les équipes NON américaines.

Vérification de la composition des équipes aux Championnats du monde

- La vérification de la composition des équipes commence lors de l'événement de sélection pour les Championnats du monde de l'IASF
- La liste des participants de l'IASF 2027 doit être utilisée lors de toutes les épreuves de sélection mondiales de l'IASF. Toutes les équipes NON AMÉRICAINES en lice pour une place aux Championnats du monde de cheerleading et de danse de l'IASF doivent avoir rempli la liste des participants de l'IASF et l'avoir fait vérifier par le responsable technique (EP) avant de monter sur la piste de compétition
- Les organisateurs doivent transmettre la liste des participants et les renseignements nécessaires à l'IASF dans les 72 heures suivant leur événement

Autres règles et spécifications

Éthique

Les bids ne doivent pas être utilisées comme outil de recrutement. Tout programme qui serait pris en flagrant délit d'utiliser son bid pour démarcher des athlètes d'autres programmes pourrait voir sa place révoquée et être banni des futures compétitions de qualification pour les championnats du monde de cheerleading canadiens. Les équipes comptant des athlètes inadmissibles, c'est-à-dire tout athlète n'ayant pas été vérifié dans le cadre du processus de vérification de l'admissibilité par âge des championnats du monde, pourraient être déclarées inadmissibles. Une preuve d'âge (pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement) sera exigée pour tous les athlètes participant aux qualifications pour les Championnats du monde. Veuillez-vous familiariser avec les critères d'admissibilité de l'IASF et de l'USASF applicables à votre division.

Divisions

Veuillez consulter la liste des divisions du Championnat du monde IASF 2027 et celle de Cheer Canada pour plus de détails.

Crossovers

Les équipes en lice pour un bid ne peuvent compter plus de deux joueurs en double affiliation avec une autre équipe en lice pour un bid lors du même événement.

Remarque : Les règles relatives aux doubles affiliations pour le Championnat du monde de l'IASF peuvent être différentes ; il incombe à l'équipe de prendre connaissance des exigences spécifiques de l'IASF.